

Communiqué de Presse

Consommation de la Boisson Tampico : La Santé des Consommateurs Béninois menacés

La boisson Tampico est un aliment consommé par la majeure partie de nos populations. Les enfants et les jeunes principalement en sont les grands consommateurs. En effet, son goût et son arôme aiguise leur appétit et apparaît agréable au palais.

Néanmoins, s'il est vrai que la boisson tampico possède des qualités avérées quant au goût, la présence d'un élément de son contenu doit susciter une grande méfiance. En effet, le produit est fabriqué avec l'utilisation d'un additif qui peut paraître dangereux pour la santé des consommateurs. Il s'agit du E102 qui s'est aujourd'hui révélé comme un produit cancérigène.

La Tartrazine connu sous la dénomination E 102 est un colorant qui se présente sous forme de poudre ou granules orange clair, jaune en solution dans l'eau.

Les résultats de laboratoire ont démontré que ce produit présente des risques d'allergies et provoquerait l'hyperactivité des enfants. Il donne aussi des résistances de microbes aux antibiotiques. Pire, le E102 est un additif cancérigène selon les révélations scientifiques de nos jours. Il est d'ailleurs déconseillé dans plusieurs pays à cause de ces effets néfastes sur la santé des consommateurs.

L'utilisation de la tartrazine dans la boisson tampico consommé par nos enfants et nos jeunes est donc un grand menace pour leur santé.

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) dénonce donc ce problème et interpelle la société FAN MILK dudit produit à mettre fin le plus tôt possible à la commercialisation de la boisson tampico sur toute l'étendue du territoire national et à l'utilisation du E102 dans ladite boisson.

Elle informe par la même occasion les consommateurs à boycotter la consommation du tampico sucré vendu partout sur l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) invite les consommateurs à vérifier dans le document joint au présent communiqué la liste des colorants souvent contenus dans les boissons et les conserves à l'occasion de tout achat.

Enfin, elle témoigne aux consommateurs son soutien indéfectible dans la protection de leurs intérêts et la défense de leurs droits.

Fait à Cotonou le mardi 24 Septembre 2008

Romain Abilé HOUHOU